

Le jeudi 1^{er} avril 2021, à 18h45, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Madame COURCOT, le Maire.

Etaient présents :

Manuel HERRERO, Catherine SOUZEAU, Bernard BLONDEL, Anne-Claire BERTRANDIE, Martine BESNIER, Nicolas PORET, Fabienne DELAUNAY, Dominique ROUSSELIN, Géraldine LEBLOND, Franck SPADACINI, Sophie MANDEVILLE.

Etaient absents/excusés :

Catherine BASILLE, Christophe LANGELLIER ayant donné pouvoir à Chantal COURCOT, Frédéric LEMAITRE ayant donné pouvoir à Bernard BLONDEL

Désignation d'un secrétaire :

Géraldine LEBLOND

Rappel de l'ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire

Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020

1. Organisation du Centre de Loisirs sans hébergement pour juillet 2021
 2. Cantine/garderie : tarifs 2021-2022 et nombre de places ouvertes
 3. Interco : désignation des membres de la CLECT
 4. Interco : membres des commissions thématiques CSA
 5. DECI - installation de deux cuves enterrées
 6. Ecole - PPMS intrusion à l'école
 7. Cantine - installation d'un lave-vaisselle
 8. Vote des taxes locales
 9. Personnel - recrutement d'un saisonnier pour le service technique
 10. Finances – Compte administratif et compte de gestion 2020
 11. Finances – affectation du résultat
 12. Finances – Budget primitif 2021
 13. Question supplémentaire : Vidéoprotection – installation d'une caméra supplémentaire
- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.
Aucune observation.

→ **Approuvé à l'unanimité**

1. CLSH – Organisation du Centre de Loisirs sans hébergement pour juillet 2021

Madame le Maire expose qu'au regard de la situation sanitaire actuelle liée à la Covid, et aux restrictions et protocoles qui en découlent il est compliqué d'envisager l'ouverture du CLSH cet été.

Par ailleurs, nous n'avons quasiment aucune demande de la part de parents Nointotais qui souhaiteraient bénéficier de ce service.

Le conseil décide de ne pas ouvrir le CLSH de Nointot en 2021.

→ **Approuvé à l'unanimité**

2. Cantine/garderie : tarifs 2021-2022 et nombre de places ouvertes

Madame Le Maire rappelle que, comme tous les ans, il est nécessaire de fixer les tarifs communaux pour la cantine et la garderie.

Garderie :

- 0,78 € le quart d'heure (soit 3,12 € l'heure),
- Enfant mis à la garderie sans réservation préalable : 1,50 € le quart d'heure,
- Enfant non mis à la garderie sans annulation préalable : 1,50 € le quart d'heure sur l'amplitude horaire maximale proposée par la garderie. Ce qui correspond à 6 € pour le matin (1h d'amplitude), et à 12 € pour l'après-midi (2h d'amplitude).

Le nombre d'enfants simultanément inscrits à la garderie est fixé à 25.

En cas de dépassement de ce nombre, 3 critères sont proposés pour déterminer la priorité des inscriptions :

1. familles dont les parents travaillent tous les deux, ou famille monoparentale dont le parent travaille,
2. familles domiciliées à Nointot ou Raffetot,
3. ordre d'inscription.

Un accueil exceptionnel pourra être assuré pour les familles, qui pour une raison imprévue et motivée, solliciteraient l'usage de la garderie. Il sera demandé de prévenir le plus tôt possible les services de la Mairie.

Cantine :

- Repas régulier : 3,50 €,
- Repas occasionnel : 4,80 €,
- Tarif particulier de participation aux frais cantine pour les enfants relevant d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) et amenant leur repas chaque jour : 1,00 €.

Il est rappelé que :

- les repas sont systématiquement comptés comme « occasionnels » lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet d'une réservation avant le 10 du mois précédent,
- tout repas commandé sera facturé. Aucune annulation après le 10 du mois précédent ne fera l'objet d'un décompte sur la facture, sauf sur présentation d'un justificatif pour enfant malade ou impératif professionnel,
- un plat de substitution est servi aux enfants qui ne mangent pas de porc, les jours où il en est servi.

Le conseil décide de reconduire les tarifs et les modalités d'accueil à l'identique pour l'année scolaire 2021-2022

➔ **Approuvé à l'unanimité**

3. Interco : désignation des membres de la CLECT

Suite aux élections municipales et au renouvellement des membres du conseil communautaire, la commune doit délibérer pour désigner les membres de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) au sein de Caux Seine Agglo. Le titulaire est le Maire. Toutefois il convient de désigner le suppléant qui doit être un membre du conseil municipal.

La CLECT est chargée d'évaluer la neutralité des transferts de charges.

Le conseil décide de désigner :

- Mme Chantal COURCOT, Maire, membre titulaire de la CLECT
- M. Manuel HERRERO, 1^{er} Adjoint, membre suppléant de la CLECT

➔ **Approuvé à l'unanimité**

4. Interco : membres des commissions thématiques CSA

Madame le Maire rappelle que les membres du conseil municipal de Nointot ont été invités, s'ils le souhaitent, à s'inscrire sur les commissions thématiques à Caux Seine Agglo.

Au vu des attentes de chacun, **le conseil décide** de désigner les membres aux commissions thématiques CSA comme suit :

- Prévention et Accompagnement : Chantal COURCOT
- Cadre de vie : Chantal COURCOT
- Patrimoine et Tourisme : Franck SPADACINI
- Transitions et Mobilités : Franck SPADACINI
- Prévention et Accompagnement : Manuel HERRERO

➔ **Approuvé à l'unanimité**

5. DECI - Installation de deux cuves enterrées

Madame Le Maire rappelle que :

- par délibération n°2019-40 en date du 25/11/2019, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à prendre contact avec des propriétaires terriens de la commune de Nointot, pour l'acquisition de parcelles.
- par délibération n°2020-05 en date du 12/03/2020, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à acquérir une partie de la parcelle ZB0042, rue Neuve à Nointot pour l'installation d'une cuve et de commander les travaux
- par délibération n°2020-06 en date du 12/03/2020, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à faire les demandes de subventions relatives à ce projet.

Après discussion avec le SDIS76, et afin de couvrir une plus grande partie de la rue Neuve, le projet a finalement évolué. En effet, il est maintenant envisagé d'implanter deux cuves de 60 m3, et non plus une seule, sur la parcelle ZB0042.

Le cout du projet est estimé à 44 078.60 € HT (52 894.32 TTC).

Le projet est potentiellement subventionnable comme suit :

- DETR 17 631.44 € HT (40% du montant total du coût prévisionnel HT)
- Département 11 019.65 € HT (25% du montant total du coût prévisionnel HT)
- Caux Seine Agglo 6 611.79 € HT (15 % du montant total du coût prévisionnel HT)

Autofinancement : 8 815.72 € HT

Le conseil décide d'autoriser Mme le Maire à :

- Acquérir 2 parties de la parcelle ZB0042 rue Neuve à Nointot
- Faire appel au service foncier de CSA pour l'aide à la rédaction des actes administratifs afférents à cette affaire
- Faire les demandes de subventions
- Commander les travaux
- Signer tous les actes afférents à cette affaire

➔ **Approuvé à l'unanimité**

6. Ecole – Installation d'un kit PPMS intrusion à l'école

Madame le Maire informe que l'école n'est pas équipée d'un dispositif « alerte intrusion ».

Afin d'améliorer le niveau de sécurité dans l'école, dans le cadre Vigipirate « intrusion », il est envisagé d'installer un système d'alerte silencieuse dans chaque classe, ainsi qu'à la cantine et à la garderie.

Le cout de l'équipement est estimé à 4 050 € HT (4 860 TTC)

Le projet est potentiellement subventionnable comme suit :

- DETR 1 215.00 € HT (30% du montant total du coût prévisionnel HT)
- DSIL 2 025.00 € HT (50% du montant total du coût prévisionnel HT)

Autofinancement : 810.00 € HT

Le conseil décide d'autoriser Mme le Maire à :

- Faire les demandes de subventions
- Commander le matériel
- Signer tous les documents afférents à cette affaire

➔ **Approuvé à l'unanimité**

7. Cantine – Installation d'un lave-vaisselle à la cantine

Madame le Maire informe que le lave-vaisselle à la cantine ne fonctionne plus correctement.

Il est nécessaire de procéder au remplacement de celui-ci.

Le cout de l'équipement et de la pose est estimé à 2 981 € HT (3 577.20 TTC)

Le projet est potentiellement subventionnable comme suit :

- DETR 894.30 € HT (30% du montant total du coût prévisionnel HT)
- DSIL 745.25 € HT (50% du montant total du coût prévisionnel HT)

Autofinancement : 1 341.45 € HT

Le conseil décide d'autoriser Mme le Maire à :

- Faire les demandes de subventions
- Commander le matériel et la pose
- Signer tous les documents afférents à cette affaire

➔ **Approuvé à l'unanimité**

8. Vote des taxes locales

Madame le Maire rappelle que les taux sont les mêmes depuis 2009 :

Taxe d'habitation	8,56 %
Taxe foncière bâti	16,23 %
Taxe foncière non bâti	35,50 %

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB 2020 du département (25.36 % pour la Seine-Maritime).

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.

Par conséquent, si la commune souhaite reconduire ses taux 2020, il ne faut pas qu'elle vote son taux de TFPB 2020 mais il convient qu'elle adopte son taux de TFPB 2020 augmenté du taux du département (25.36%).

Les taux 2021 proposés sont donc les suivants :

Taux d'imposition 2021

Taxe d'habitation	8,56 %
Taxe foncière bâti	16,23 + 25.36 = 41.59 %
Taxe foncière non bâti	35,50 %

Pour la taxe foncière sur le bâti, Il est précisé que les administrés n'auront pas de hausse de taux, il s'agit seulement d'un « transfert ». La part versée auparavant au Département sera désormais versée à la commune, au taux strictement identique

Le conseil décide d'appliquer ces taux sur 2021.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

9. Personnel : recrutement d'un saisonnier pour le service technique

Madame le Maire expose que, considérant que les travaux d'espaces verts sont plus importants durant la période estivale, **le conseil décide** de recruter 1 adjoint technique pour assurer les missions d'entretien des espaces verts et des bâtiments du 3 mai au 31 octobre 2021 pour accroissement saisonnier d'activité, sur la base de l'indice majoré 332.

→ **Approuvé à l'unanimité**

10. Compte administratif et compte de gestion 2020

Madame le Maire rappelle que le compte administratif reprend le résultat comptable de l'année écoulée tant en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, et que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Présentation est faite de la note de présentation du CA, ainsi que de l'extrait du CG et du CA.

Il est constaté que les résultats du compte administratif 2020 sont conformes au compte de gestion 2020.

Madame le Maire se retire pendant le vote du compte administratif.

Fonctionnement

Reprise résultat 2019 (excédent)	365 687.89
+ recettes 2020	769 559.54
- dépenses 2020	608 652.79
Résultat 2020	526 594.64

Investissement

Reprise résultat 2019 (excédent)	33 766.84
+ recettes 2020	255 808.94
- dépenses 2020	152 573.69
Résultat 2020	137 002.09

Le conseil décide d'approuver le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020.

→ **Approuvé à l'unanimité**

11. Finances – Affectation du résultat

Considérant que le résultat de fonctionnement 2020 est excédentaire de **526 594.64 €**, l'affectation minimale obligatoire 2021 se décompose ainsi :

Reprise résultat d'investissement	137 002.09
RAR recettes	-
RAR dépenses	7 521.63
Affectation minimum (1068)	-
Reprise excédent fonctionnement	526 594.64

Considérant les besoins en investissement, il s'avère nécessaire d'affecter une partie plus importante du résultat de fonctionnement à la section d'investissement. Il est donc proposé d'effectuer l'affectation comme suit :

Reprise solde investissement	137 002.09
RAR recettes	-
RAR dépenses	7 521.63
Affectation décidée (1068)	180 000.00
Reprise excédent fonctionnement	346 594.64

Le résultat 2020 est donc affecté comme suit :

- Affectation au 1068 : 180 000 €
- Résultat reporté de fonctionnement : 346 594.64 €

Le conseil décide d'approuver l'affectation des résultats 2020

→ **Approuvé à l'unanimité**

12. Finances – Budget primitif 2021

Madame Le Maire fait lecture du rapport de présentation du budget primitif qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 1 047 267.64 €

Section d'investissement : 456 825.09 €

Le conseil décide d'approuver le budget primitif 2021

→ **Approuvé à l'unanimité**

13. DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE : Vidéoprotection – installation d'une caméra supplémentaire

Le dispositif actuel de vidéoprotection, composé de 9 caméras, ne suffit pas à visionner l'axe central de la commune, à proximité de l'église, au carrefour des RD73 et RD 73a. Il est donc envisagé d'implanter une caméra supplémentaire.

Le cout de l'équipement et de la pose est estimé à 11 017.97 € HT (13 221.56 TTC)

Le projet est potentiellement subventionnable comme suit :

- DETR 3 305.39 € HT (30% du montant total du coût prévisionnel HT)
- Département 2 754.49 € HT (25% dans la limite de 50 000€ HT)
- FIPD 2 754.49 € HT (le reste subventionnable, dans la limite de 80% de la dépense HT)

Autofinancement : 2 203.60 € HT

Le conseil décide d'autoriser Mme le Maire à :

- Faire les demandes de subventions
- Commander le matériel et la pose
- Signer tous les documents afférents à cette affaire

➔ **Approuvé à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire informe que :

- ✓ La commission travaux s'est réunie le 13 mars 2021, les sujets suivants ont été abordés :
 - Classes maternelles et dortoir : luminaires changés par des dalles LED,
 - Portes des classes CM1, CM2 et bureau Directrice à changer,
 - Mur extérieur du groupe maternelles à nettoyer ainsi que le mur d'enceinte,
 - Préau (accès cantine) à lasurer,
 - Barrière fer d'entrée école à entretenir,
 - Statue de la vierge rue de la mare aux saules à remettre en état (maçonnerie),
 - Idem statue de la rue neuve (démoussage et petite maçonnerie),
 - Calvaires du cimetière, de la route de la gare et de l'église à repeindre,
 - Travaux église suite au gel (devis en cours),
 - Parking de la résidence du bois Jouen à maintenir,
 - Terrain multisports réfléchir à la pose d'un grillage le long de lisse en fer,
 - La commission adresse ses félicitations aux employés communaux pour l'aménagement du centre du village (épicerie, salon de coiffure, bureau de poste).
 - Visite de la maison au 9 rue de l'École. Madame le Maire l'informe que sa réhabilitation est prévue après la construction du nouvel atelier. Des réflexions sont en cours.
- ✓ L'épicerie est de nouveau ouverte. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Mouchard.
- ✓ Le logement au-dessus du cabinet paramédical sera libre courant avril. Nous allons faire circuler une annonce pour trouver un nouveau locataire.
- ✓ Il est demandé aux administrés de bien vouloir ramasser les déjections de leur(s) chien(s). Ce non-respect est passible d'une amende.
- ✓ Le semi-marathon de Bolbec devrait avoir lieu le 4 septembre 2021. Il n'y aura pas d'orchestre à Nointot.
- ✓ L'école ferme demain soir (02/04/21) pour faire suite aux mesures gouvernementales mises en place face à la recrudescence de la Covid : 1 semaine d'école à la maison et 2 semaines de vacances (qui ont par conséquent été décalées par rapport au calendrier initial). Les classes de CP et CE1 n'ouvriront d'ailleurs pas demain car il y a un cas positif parmi les élèves.
L'école de Nointot accueillera les enfants des personnels prioritaires pendant la semaine d'école à distance. Les parents fourniront les repas (type pique-nique) et la garderie sera ouverte le soir.
- ✓ Nous travaillons toujours en étroite collaboration avec les services de CSA sur la rétrocession du lotissement des Hêtres. Il nous manque encore certaines informations que nous avons du mal à obtenir de la part du notaire notamment.
- ✓ Un gros travail est en cours sur le cimetière afin de recenser les concessions expirées, abandonnées, etc... (il y a environ une centaine de concessions abandonnées à priori).
- ✓ L'utilisation de produits phytosanitaires ne sera plus autorisée, même au cimetière, d'ici peu. Il faudra trouver une autre alternative. Des réflexions d'aménagement sont en cours.

- ✓ Le permis de construire pour la construction du nouvel atelier va être déposé d'ici peu.
- ✓ Les élections Départementales et Régionales auront lieu en juin 2021.
- ✓ La fibre est partiellement déployée sur la commune. Certaines zones sont déjà en commercialisation auprès de SFR et ORANGE. Il est important de s'assurer de l'éligibilité de son habitation avant de signer un contrat auprès de l'un de ces deux fournisseurs. Les services de la Mairie sont à la disposition des administrés qui souhaitent avoir davantage de précisions.
- ✓ Le centre de vaccination anti covid de Lillebonne fonctionne très bien. L'organisation est vraiment optimale. Félicitations aux personnels et volontaires qui s'en occupent. Des doses de vaccins sont acheminées régulièrement maintenant, nous arrivons à avoir des créneaux pour les rendez-vous. La commune propose de prendre RDV sur Doctolib pour les administrés qui le souhaitent. Ce service fonctionne et rend service à de nombreux Nointotais qui ne sont pas dotés ou mal à l'aise avec l'outil informatique. Les élus ont conduit les personnes qui n'étaient pas véhiculées et qui souhaitaient se faire vacciner.
- ✓ Un conseiller propose de faire réaliser un audit de l'église afin de recenser les travaux à prévoir. Ce sont des réparations certainement onéreuses, que l'on pourrait étaler dans le temps, de manière à maintenir l'édifice en bon état. Madame le Maire en prend note.
- ✓ Il a été relevé qu'il n'y a pas de place de stationnement devant la poste. Est-il envisageable de modifier le marquage jaune au sol ? Cette demande n'est pas approuvée, il est précisé qu'il est possible de se garer le long du trottoir après le coiffeur, qu'un arrêt minute existe devant l'épicerie et que des places de parking sont disponibles à proximité (Rue de l'Ecole, Résidence du Bois Jouen, Place du Presbytère notamment).

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

C. COURCOT